



REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LEFOREST

D-2025 - 121

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 1-1 du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de la commune au titre de l'article précédemment cité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision D-2025-109 autorisant la passation d'un contrat avec la société Hempire Scene Logic afin d'assurer un spectacle intitulé « Les facteurs de noël », le vendredi 19 décembre 2025,

Considérant qu'une erreur matérielle doit être rectifiée,

DECIDONS

Article 1 : abroge la décision D-2025-109 du 24 novembre 2025

Article 2 : Est autorisée la passation du contrat relatif au projet sus nommé, avec l'association Hempire Scene Logic, représentée par Gaëlle LE BERRE en qualité d'administratrice, située 15, rue de l'égalité 59700 Marcq-en-Barœul pour un montant de 1999 € TTC.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



A Leforest, le 27 novembre 2025

Le Maire,

Christian Musial



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr